PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

<u>Etaient présents:</u> Annie JEGAT, Philippe DURIN, Christine HUNKELER, Alain NAVE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Etienne CORNU, Franck DORTIGNAC, Dominique QUIESSE, Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT, Céline LEFEBVRE.

<u>Etaient absents excusés:</u> Rémi Guyomard (pouvoir à Philippe DURIN), Françoise DESOMBRE.

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Approbation du PV du Conseil Municipal du 06/03/2023 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 06 mars 2023.

Délibération n°06-2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par M. FERNANDEZ et M. SERET, comptables publics, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2022 du budget de la commune est adopté en conséquence.

Délibération n°07-2023 : Approbation du compte administratif 2022

Après présentation du compte administratif 2022 par Mme JEGAT et réuni sous la présidence de M. NAVE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

La section de fonctionnement : En recettes à 511 560,77€ (compte tenu du résultat N-1 de 57 053,48€) En dépenses à 434 891,25€ D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 133 723,00€

La section d'investissement : En recettes à 148 465,28€ (compte tenu du déficit N-1 de 76 079,94€) En dépenses à 50 207,12€ D'où un excédent d'investissement cumulé de 22 178,22€

Délibération n°08-2023 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 133 723,00€ comme suit :

Affectation obligatoire au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à la section d'investissement pour 0€, compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 35 191,00€.

Le solde disponible est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à la section de fonctionnement pour 133 723,00€

Délibération n°09-2023 : Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023 qui s'établissent comme suit :

	<u>Taux :</u>	<u>Produits :</u>
Foncier Bâti	44,43	208 288
Foncier non bâti	38,23	15 865
Taxe habitation	16,64	<u>3 539</u>
	Tot	<u>al</u> 227 692

Délibération n°10-2023 : Subventions 2023

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer aux associations et groupements de communes les sommes suivantes :

ORGANISME DE REGROUPEMENT

ADMR	400€
Mission Locale/relais 16/25	950€
Fonds solidarité Energie Eau	590€
Fonds d'aide aux jeunes	170€
CAUE	90€
Sivos	136 000€
CCAS	6 000€
Entente intercommunale	4 000€

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Animation Village	4 000€
Coopérative scolaire	675€
Club des bons amis	300€
Amicale des sapeurs pompiers	100€
Lis moi une histoire	300€

<u>Délibération n°11-2023 : Renforcement de réseaux électriques – Poste Moulin à Vent</u>

Suite à l'implantation de nouvelles constructions, et à l'initiative d'ENEDIS, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique au niveau du lotissement du Moulin à Vent. Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 et désigné "Poste Moulin à Vent" dont le montant prévisionnel s'élève à 489 252,00 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 92 905,50 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour 2023.

Délibération n°12-2023 : Effacement de réseaux électriques – Impasse du Dimage

Lié au projet précédent « Poste Moulin à Vent », ENEDIS va entreprendre des travaux d'enfouissement auxquels la Commune peut s'associer pour enfouir tous les réseaux rue de l'Ancien Manoir et Impasse du Dimage. Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 et désigné "Impasse du Dimage" dont le montant prévisionnel s'élève à 110 172,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 35 234,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet et d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour 2023.

Délibération n°13-2023: Vote du Budget Primitif 2023

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de l'exercice 2023, qui s'établit comme suit :

70 Produits des services, domaine et vente	1 800,00 €
73 Impôts et taxes	287 208,00 €
731 Impositions directes	24 000,00 €
74 Dotations Participations	194 909,00 €
75 Autres produits gestion courante	16 000,00€
002 Excédents de fonctionnement reporté	133 723,00 €
Total recettes de fonctionnement	657 640,00 €

Dépenses- section de fonctionnement

68 Dotations provisions 043 Opérations d'ordre et transfert	5 000,00 € 69 283,78 €
67 Charges exceptionnelles	400,00 €
66 Charges financières	4 100,00 €
65 Charges de la gestion courante	244 958,22 €
014 Atténuation de produits	35 068,00 €
012 Charges de personnel	145 500,00 €
011 Charges à caractère général	153 330,00 €

Recettes -Section d'Investissement

Total recettes investissement	234 110,00 €
041 Opérations patrimoniales	4 560,00 €
040 Opérations d'ordre et de transfert	6 825,00 €
021 virement section fonctionnement	62 458,78 €
10 Dotations fonds divers	5 000,00 €
16 Emprunt	97 897,00 €
13 Subventions d'investissement	35 191,00 €
001 Excédent d'investissement reporté n-1	22 178,22 €
recettes section a myestosement	

Dépenses-Section Investissement

Total dépenses ir	vestissement	234 110,00 €
041 Opérations patrimo	niales	4 560,00 €
21 Immobilisations cor	porelles	73 110,00 €
204 Subvention d'équip	ement versées	133 840,00 €
16 Remboursements d'	Emprunts	22 600,00 €

<u>Délibération n°14-2023 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57</u>

La nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire, ou à l'adjoint au Maire délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections sans avoir recours à une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ces dispositions. Madame le Maire précise que, le cas échéant, elle informerait le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Délibération n°15-2023 : Tarifs de location des salles communales

L'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz a entraîné une augmentation des charges inhérentes à la location des salles communales. A titre d'exemple, l'utilisation du service « Espace et mesures » mis à disposition des collectivités par ENEDIS, a permis de chiffrer le coût de la consommation électrique pendant les week-ends de location.

Devant l'augmentation de ces charges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier le tarif de location des salles qui s'établira comme suit à partir du 1^{er} janvier 2024 :

salle polyvalente : 460€restaurant scolaire : 250€

<u>Délibération n°16-2023 : Adhésion au service de maintenance de l'éclairage public du SDE 76</u>

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention signée avec le SDE 76 pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public prend fin le 30 Avril 2023. Elle propose donc de renouveler l'adhésion de la Commune à ce service du SDE 76.

Après lectures des termes de la nouvelle convention, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76 pour les 4 prochaines années et d'adopter la nouvelle convention.

Questions diverses:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la visite effectuée par le SMEDAR le 27 mars 2023 en mairie pour présenter leur plan BOOST qui est un programme d'actions et d'information sur les consignes de tri visant à renforcer et optimiser la collecte de tous les emballages. Madame le Maire ajoute, qu'avec les membres du Conseil présents à la réunion, il a été discuté d'une participation du SMEDAR à l'action de nettoyage de la Commune qui sera organisée après les vacances d'été.

Monsieur Durin présente au Conseil Municipal la nouvelle adresse mail de la Mairie, récemment créée à des fins de simplification, et progressivement diffusée : mairie@auzouvillesurry.fr

Séance levée à 22h40 Prochaine réunion le lundi 15 Mai 2023 à 20h30